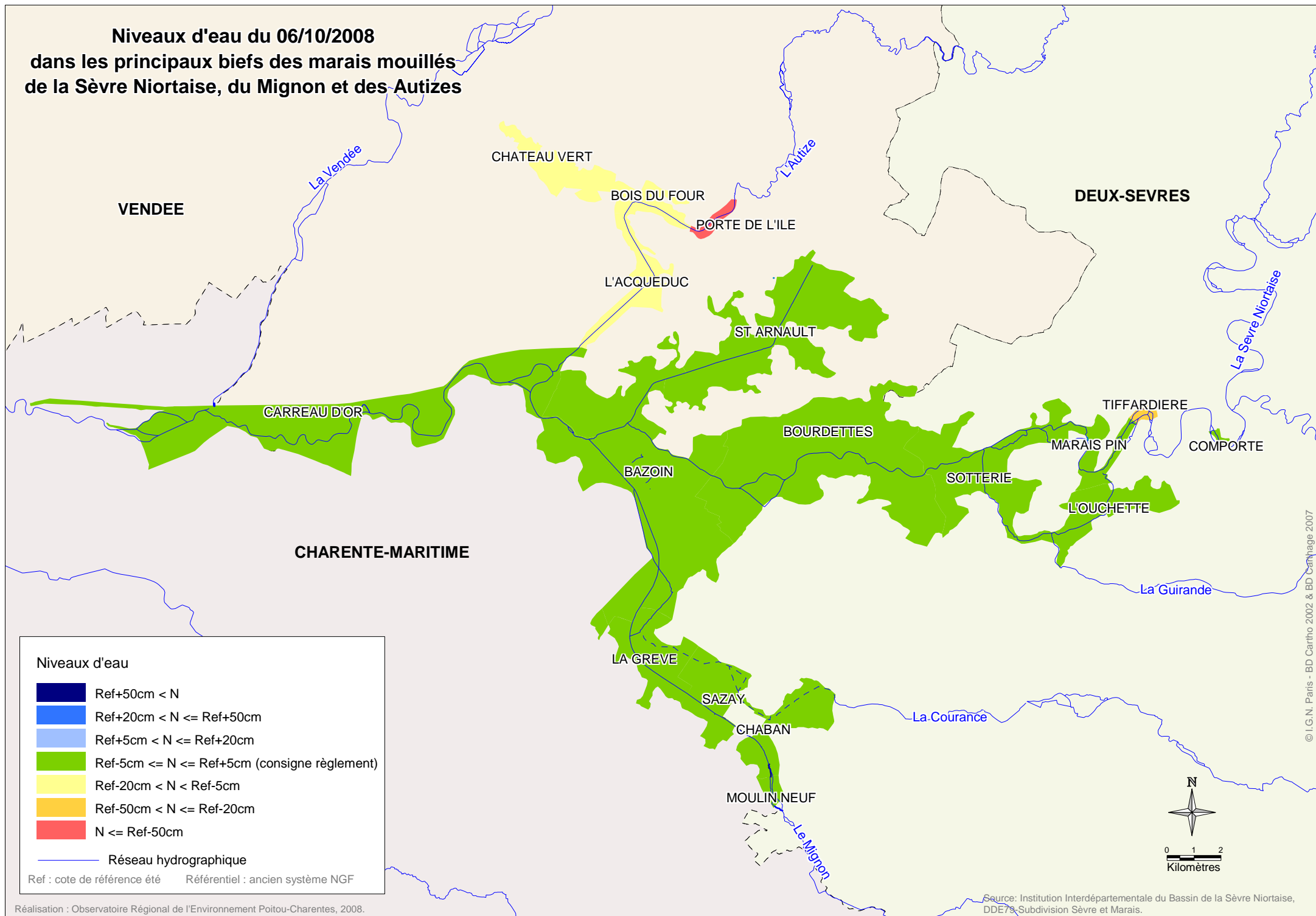


Niveaux d'eau du 06/10/2008 dans les principaux biefs des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes



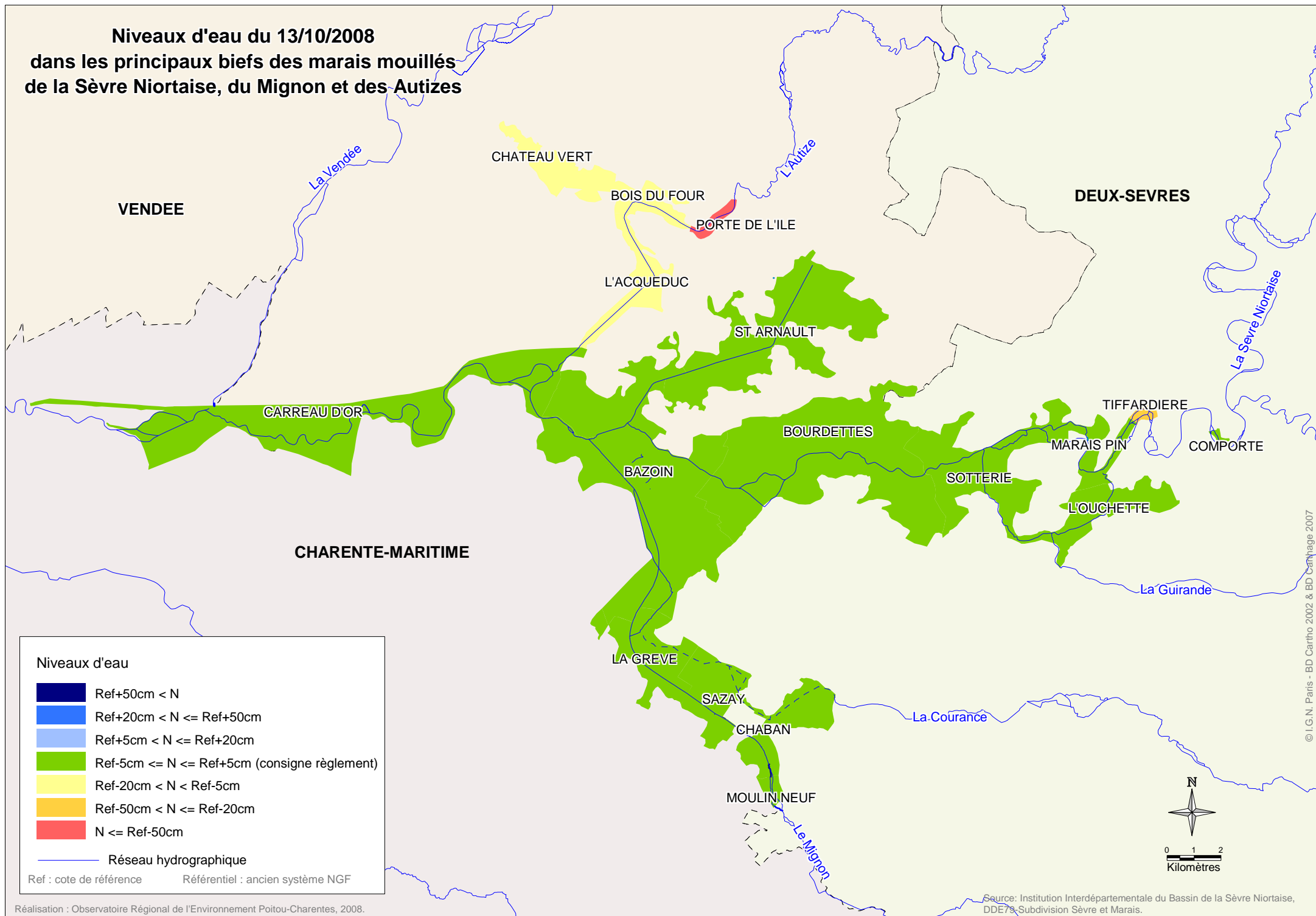
Réalisation : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, 2008.

Source: Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, DDE79-Subdivision Sèvre et Marais.

Observations : La cote mesurée pour les biefs de Sazay et Chaban ne concerne que le canal du Mignon et les réseaux directement associés.
Le bief du Carreau d'Or est soumis au marnage.

© I.G.N. Paris - BD Cartho 2002 & BD Carthage 2007

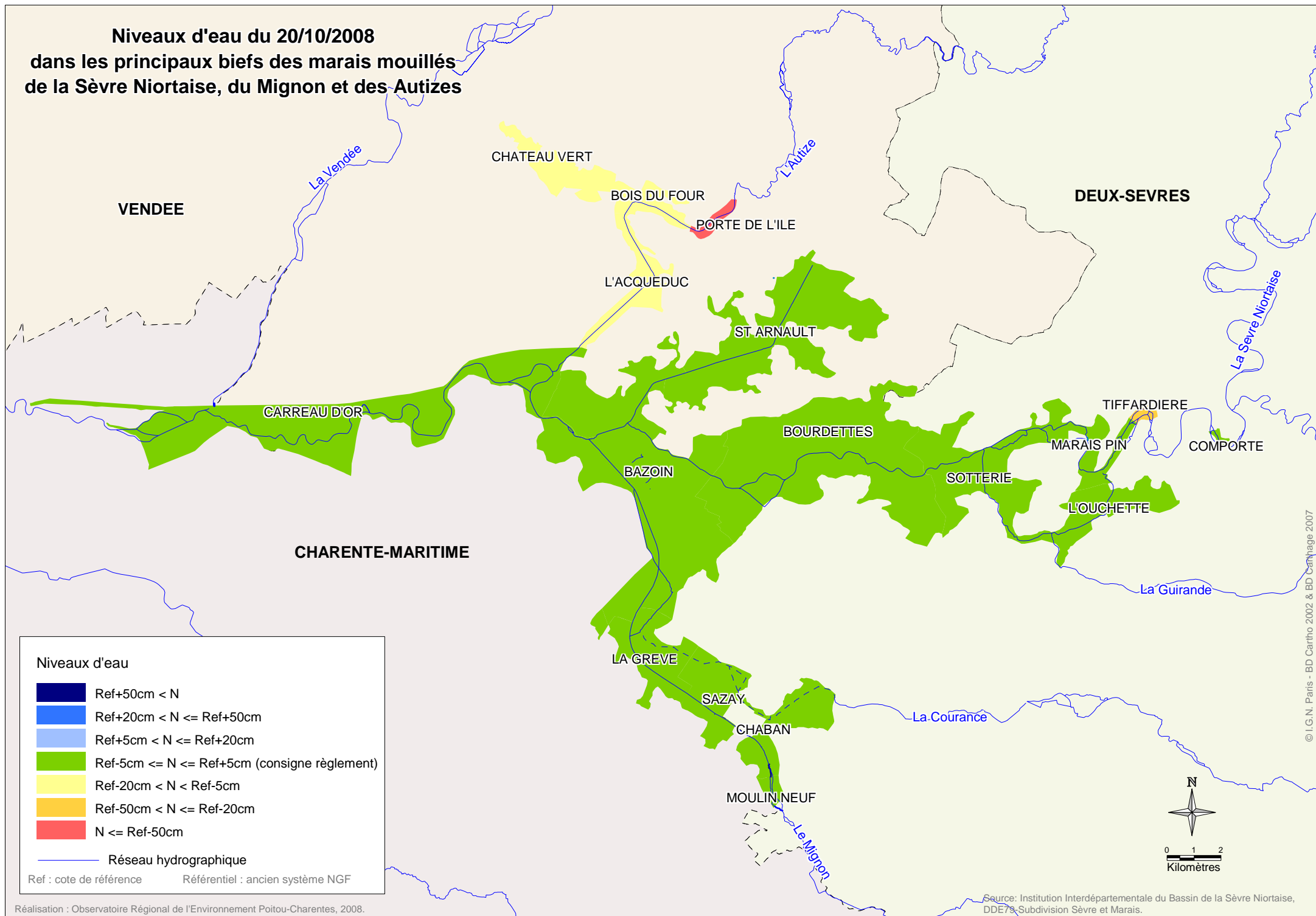
Niveaux d'eau du 13/10/2008 dans les principaux biefs des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes



Réalisation : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, 2008.

Observations : La cote mesurée pour les biefs de Sazay et Chaban ne concerne que le canal du Mignon et les réseaux directement associés.
Le bief du Carreau d'Or est soumis au marnage.

Niveaux d'eau du 20/10/2008 dans les principaux biefs des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes



Niveaux d'eau

- Ref+50cm < N
- Ref+20cm < N <= Ref+50cm
- Ref+5cm < N <= Ref+20cm
- Ref-5cm <= N <= Ref+5cm (consigne règlement)
- Ref-20cm < N < Ref-5cm
- Ref-50cm < N <= Ref-20cm
- N <= Ref-50cm

— Réseau hydrographique

Ref : cote de référence

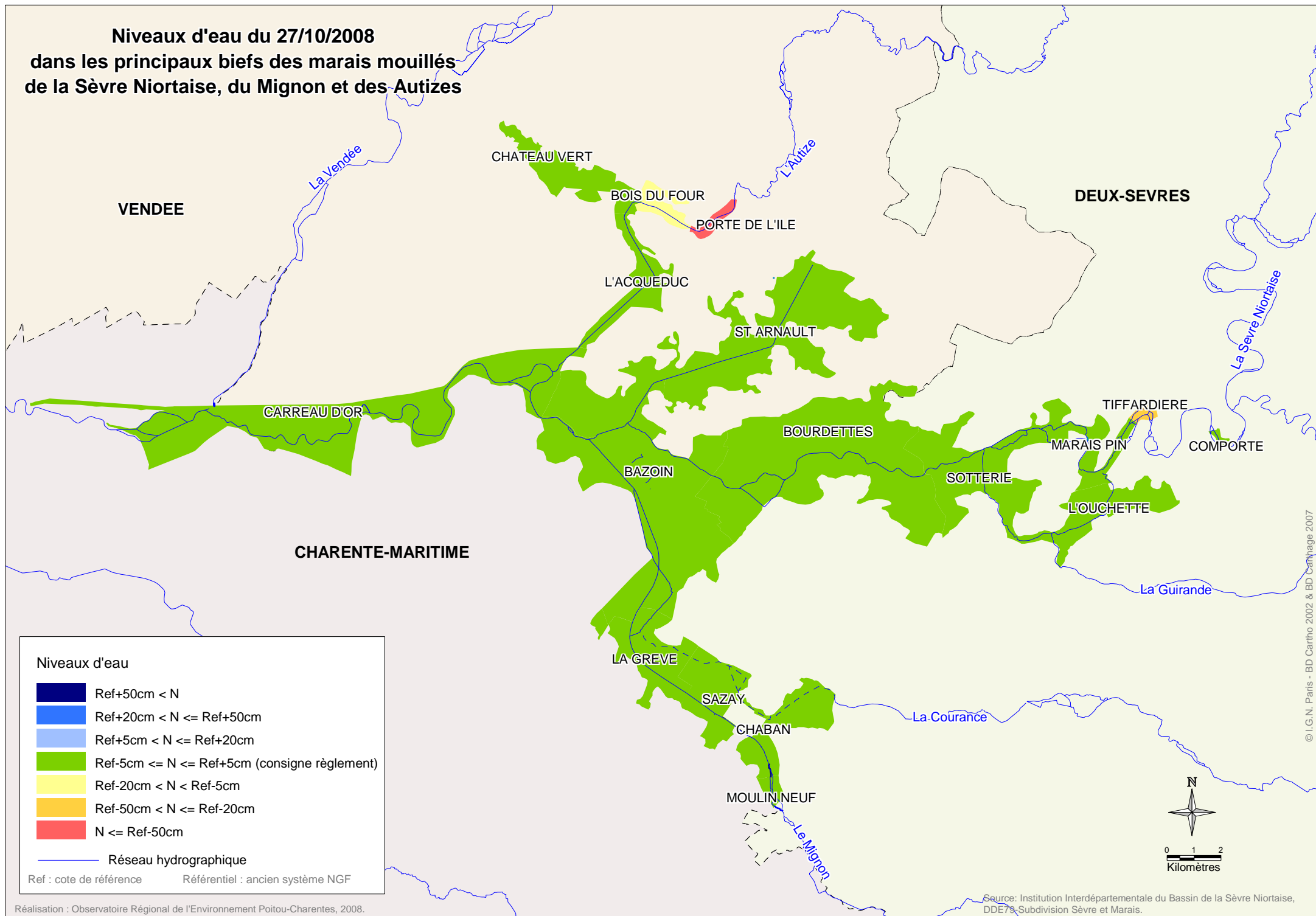
Référentiel : ancien système NGF

Réalisation : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, 2008.

Source: Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, DDE79-Subdivision Sèvre et Marais.

Observations : La cote mesurée pour les biefs de Sazay et Chaban ne concerne que le canal du Mignon et les réseaux directement associés.
Le bief du Carreau d'Or est soumis au marnage.

Niveaux d'eau du 27/10/2008 dans les principaux biefs des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autizes



Réalisation : Observatoire Régional de l'Environnement Poitou-Charentes, 2008.

Source: Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise, DDE79-Subdivision Sèvre et Marais.

Observations : La cote mesurée pour les biefs de Sazay et Chaban ne concerne que le canal du Mignon et les réseaux directement associés.
Le bief du Carreau d'Or est soumis au marnage.